

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 253

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le guide de L'Empereur
Autor: Bazin, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

AVIS

Nous prévenons les lecteurs du **Pays**, ainsi que le public en général, que l'**Histoire des Franches-Montagnes**, que nous publions actuellement dans le **Pays du Dimanche**, aura un tirage à part, formant un beau volume, proprement imprimé.

Comme ce tirage sera restreint à un certain nombre d'exemplaires, les personnes qui désirent se procurer cet ouvrage, voudront bien s'adresser au plus tôt à l'éditeur, soit à l'**Imprimerie de la Société typographique de Porrentruy**. Prix fr. 3. — l'exemplaire.

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

« Ce peuple dans cette circonstance pour se soustraire à la fureur de ses ennemis nous demande du secours comme à ses frères et à des voisins, si en cette qualité nous leur en portons, serons-nous des agresseurs? Si nous lui aidons à repousser un ennemi qui nous est commun avec lui, violerons-nous son territoire? lui donnerons-nous sujet de rompre cette bonne intelligence qui règne entre nous

et lui? Au contraire si nous sommes sou-
« vent sourds à ses prières nous le mettons
« hors d'état d'opposer une barrière à nos
« ennemis que nous aurions toujours à notre
« porte. Dernièrement le bruit se répandit
« qu'on brûlait les villages et que nous étions
« hostilement attaqués, plusieurs habitants
« du pays de Porrentruy accoururent armés,
« entrèrent en France et se mêlèrent avec nos
« gens gardes nationales, cette action nous
« a pénétrés de reconnaissance: qui vous a
« dit qu'ils avaient violé notre territoire?
« Les mêmes sont attaqués par des ennemis
« autant à craindre que ceux qui brûleraient
« leurs villages encore plus, puisqu'ils sont
« venus à fin de les forcer d'accepter pour
« loix la volonté d'un véritable despote et
« pour les obliger à supporter tel joug qu'il
« lui plaira leur en imposer, de quel œil re-
« garderions-nous des troupes qui par ordre
« du Roi, sous prétexte de remettre la tran-
« quillité en France et de conserver sa per-
« sonne quoiqu'elles ne soit pas en danger,
« chercherait à nous faire rentrer sans le
« pouvoir absolu de ce chef de notre Nation.
« Nous verserions jusqu'à la dernière goutte
« de notre sang pour les vaincre, nous con-
« servions dans nos âmes une éternelle re-
« connaissance pour ceux qui nous auraient
« aidé dans un pareil cas, nous nous trou-
« vons dans un cas entièrement semblable
« envers les habitants de Porrentruy qui
« ont le même droit que le peuple français
« de se faire des lois pour leur gouverne-
« ment intérieur. D'ailleurs nous sommes
« obligés par un traité solennel article II, de
« leur prêter secours contre leurs ennemis
« et même dans le cas où leur tranquillité
« intérieure serait altérée, dès le moment
« même qu'il nous en requièrent et eux sont

obligés de s'opposer à mains armées au
« passage des notres sur leur territoire, ce
« qu'ils seront l'impossibilité d'exécuter, on
« dira peut-être, que c'est à la réquisition
« du Prince, mais ce serait dire que ce sont
« tous de véritables esclaves, grâce à Dieu
« on est revenu de ce fatal préjugé. Un chef
« qui n'agit point de concert avec son peuple
« et qui s'oppose à son bonheur n'est plus
« regardé que comme un ennemi intérieur
« au lieu d'être pire.

« Nous ne vous livrons point aux insinua-
« tions des mécontents de Porrentruy, mais
« aux sentiments de nos cœurs; ceux qui
« ont manifesté une façon de penser tout à
« fait contraire à la nôtre, se sont peut-être
« laissés induire en erreur et se sont livrés
« aux insinuations du petit nombre qui ont
« intérêt à maintenir les vices et les abus
« du gouvernement de la Principauté.

« Nous avons tous unanimement pensé
« que les devoirs de reconnaissance, de
« justice et d'intérêt nous obligent à favo-
« riser et à procurer l'éloignement des
« troupes autrichiennes, qu'en conséquence
« au premier mouvement que les habitants
« de Porrentruy feront pour les faire éva-
« cuer de leur pays, comme frères et
« comme voisins nous nous joindrons à eux
« pour les aider et que nous avertirons au
« premier bruit les cantons qui courent le
« même danger, que nous les avertirons et
« les inviterons à se joindre à nous. Nous
« ne doutons point qu'aucun corps admi-
« nistratif ni aucun agent du pouvoir exécu-
« tif ne peut ordonner cette démarche, mais
« de la faire de la manière que nous nous
« proposons, elle ne peut que nous être
« d'une grande utilité et prévenir probable-
« ment quelque chose de très funeste pour

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 11

LE GUIDE DE L'EMPEREUR

PAR

RENÉ BAZIN

Véronique s'avança vers l'escalier dont la spirale s'ouvrait au coin de la chambre. Au moment de descendre, devenue presque invisible dans l'ombre, elle demanda :

— Où ira-t-il alors ?

— Aux Enfants Trouvés, à l'hôpital; au commissariat de police; n'importe où: pas chez moi!

Elle mit le pied sur la première marche, qui se plaignait comme elles faisaient toutes, et sa voix se mêla à celle des vieux arbres assemblés dans une même charpente, et qui trem-

blaient mais qui résistaient.

— Vous parlez, dit-elle, comme beaucoup d'hommes quand un devoir les gêne: mais je ne vous crois pas capable de faire ce que vous dites.

La jeune fille disparut. Le capitaine Audouin, les coudes écartés sous son manteau qui s'élargissait jusqu'à remplir toute la baie de la fenêtre, boudoir, mécontent de l'aventure et de lui-même, regarda mourir la lueur qui ourlait les collines du côté de l'occident. Des lames de vent froid coulaient par les fentes. M. Audouin ne les sentait pas. Il demeurait debout, coiffé de sa toque, couvert de son manteau, les mains sur les boiserries usées des dormants de la fenêtre, l'esprit enfoncé dans la médiation de ces mots: « Je ne vous crois pas capable de faire ce que vous dites. » Comment avait-il pu offenser Véronique? Pourquoi rudoyer cette vaillante, parce qu'elle se trompait? Au fond, était-elle si coupable d'avoir pensé à elle-même, une

moment? Et si elle allait prendre en dégoût la vie qu'elle menait, et chercher à se marier? Que deviendrait-il alors, lui? Il se parlait ainsi dans le secret de son âme, et il s'assombrissait de plus en plus, comme le paysage qu'il avait sous les yeux.

Quand il rejoignit Véronique, elle comprit, en le voyant si triste, qu'il avait commencé à souffrir dans son égoïsme d'homme. Elle comprit qu'il souffrait même un peu pour elle. Une larme lui en vint aux yeux. Et c'était l'heure où les étoiles se levaient autour de la maison. Elle se contint. Elle se défendit d'espérer. Elle ne fit aucune allusion aux événements de la journée, en servant son père et en mangeant à côté de lui, selon l'habitude, devant le feu de la cuisine. Ils n'échangèrent, d'ailleurs que bien peu de mots.

Vers sept heures seulement, comme M. Audouin avait allumé sa pipe de merisier, et fumait, à la même place où il était assis la veille, Véro-

« nos Cantons. Nous n'agissons que de concert avec vous, vous voyez notre façon de penser, ne manquez point de nous faire parvenir la votre au plus tôt qu'elle soit. Pour que cela soit plus prompt je vous envoie des Exposés et vous en ferez de même. »

Il fallait agir avec énergie pour empêcher le développement de ces intrigues et rétablir la tranquillité. Aussi peu de jours après l'arrivée des troupes impériales à Porrentruy, un détachement autrichien fut envoyé dans différentes localités de la Montagne et de la Prévôté de St-Ursanne pour arrêter les perturbateurs. Le 8 avril 1791, quarante soldats d'infanterie et dix dragons, sous la conduite d'officiers du Prince, arrivèrent vers une heure de la nuit au village des Piquerez pour se saisir de Jean-Claude au lit. Ils le firent lever, puis le menacèrent de la bastonnade, s'il ne leur livrait pas à l'instant sa correspondance. Après s'être saisi de tous les papiers, les soldats attachèrent les deux Piquerez sur un char et les conduisirent à Porrentruy, en laissant dans la maison Piquerez une telle épouvante que la femme de Nicolas, jeune mariée de vingt ans, fit une fausse couche et mourut de saisissement. A Soubey Jean-Baptiste Paupe et d'autres patriotes révolutionnaires furent conduits enchaînés dans les prisons de Porrentruy, mais les principaux meneurs des Franches-Montagnes parvinrent à s'échapper en quittant le pays.

Les soldats avaient également l'ordre d'arrêter le vieux curé du Noirmont Copin et de l'amener à Porrentruy. Grâce à la connivence de ses paroissiens le vieux curé réussit à s'évader et se réfugia en Franche-Comté, comme il sera raconté au chapitre suivant.

Le 11 Juin suivant, veille de la Pentecôte une troupe de cinquante à soixante étrangers et patriotes du pays, excités, dit-on, par Copin, réfugié en Franche-Comté, étaient arrivés à Saignelégier, pour s'emparer du grand bailli, M. de Kempff. Ils le traînèrent hors de la châtellenie, et lui demandèrent de l'argent, en l'étranglant à moitié.

En ce moment arriva une servante fidèle, qui voulant défendre son maître, reçut un coup de sabre sur le bras. Mise hors d'état de protéger le bailli, elle ramassa tout son courage et le bras brisé, elle courut chercher du secours. Un homme courut sonner le tocsin et à l'instant tout le monde fut sur pied. Les villageois entourèrent la maison du bailli délivrèrent ce Magistrat et refoulèrent ces

nique, ayant achevé de tout mettre en ordre, s'arrêta de marcher et resta immobile à l'autre extrémité de la pièce. Il y eut un tel silence que le père en fut secoué dans son rêve, et, sans se retourner, sans la voir, pensa : « Elle va me parler ! » Véronique songeait en même temps : « J'ai toute une vie, peut-être, entre les mains. Et c'est celle d'un enfant. Je suis seule pour le défendre. Que faut-il dire ? »

Elle dit, très bas, dans la salle muette :

— Père, il est entendu que l'enfant ne couchera pas ce soir à la maison. Je vais donc le prendre et le porter au commissariat de police.

M. Audouin ne répondit pas. Il attendait la suite. Et la pauvre maîtresse de piano, l'être de labeur obscur, qui ne demandait à la vie qu'une petite part de joie, reprit avec une émotion qui la faisait trembler :

— L'enfant était venu à vous, et vous le renvoyez ! Vous ne voyez que la gêne qu'il nous causerait ; vous ne voyez point de nous faire

bandits jusqu'à Goumois, non sans les avoir blessés assez grièvement. Les révolutionnaires français menacèrent de revenir en nombre saccager Saignelégier et delà se porter sur Bellelay. Le monastère se hâta de demander du secours à son combourgeois ; l'Etat de Soleure, qui lui envoya un piquet de douze hommes et deux canons, sous le commandant Zeltner. Cette faible sauve-garde suffit pour un moment à faire respecter les traités et à couvrir Bellelay contre les entreprises des patriotes des environs.

Malgré l'arrestation des principaux révolutionnaires, Lémann, Voyat, Caillet etc. et la condamnation de plusieurs perturbateurs, l'agitation se continuait, excitée par Rengguer, Gobel et consorts qui, en France, ne cessaient de déclamer contre le Prince. Celui-ci n'en continua pas moins ses poursuites contre les fugitifs. La tête de Rengguer fut mise à prix ; ordre fut donné de l'arrêter vivant ou mort.

Le 18 septembre l'Assemblée des Etats, qui avait commencé ses travaux, après l'arrivée des Autrichiens, venait de se dissoudre. Un mois après le commissaire impérial, jugeant sa présence désormais inutile à Porrentruy, quitta l'Evêché, le 20 septembre, où il croyait la tranquillité rétablie.

L'empereur Léopold mourut le 1 mars 1792 et son neveu et successeur, François I^{er}, roi de Bohême et de Hongrie, avait chargé son ministre de demander à la France le rétablissement de la puissance royale et de tout ce que l'Assemblée nationale avait supprimé. C'était le renversement de la Révolution même, mais aussi il en résulta une déclaration de guerre. Le 21 avril, l'Assemblée nationale de Paris décréta la guerre à l'empereur François I^{er}, roi de Bohême et de Hongrie. Louis XVI dut signer la notification d'une main tremblante, car cette guerre devait durer longtemps et être la cause de son supplice.

(A suivre).

Le paysan et la crise rurale

A côté des causes réelles de l'émigration des campagnes, il y a des causes factices, des illusions et des paradoxes, dont on ne saurait trop combattre l'influence irraisonnée.

La rémunération insuffisante du travail agricole est bien une considération qui conserve

qu'il apporterait ici. Car je ne me marierai pas. J'ai toutes les chances du monde, sans compter le goût peut-être, de rester vieille fille. Mon père, il faut y penser. Nous trouverons bientôt que c'est trop peu d'être deux. Si nous gardions l'enfant, dites ? Dans quelques mois, il sera déjà drôle. Dans deux ou trois ans...

— La mère le reprendra, folle que tu es !

— Alors, vous aurez fait une grande charité. Mais, si elle ne le reprend pas, — et c'est probable ! vous lui apprendrez à lire, au petit, vous lui donnerez vos idées, vous l'aurez comme compagnon...

— Allemand ! cria M. Audouin.

— Français ! reprit Véronique. Il l'est déjà par sa mère. Et qui saura, dans quinze jours, que le père est étranger ? L'enfant sera le vôtre. Vous ferez de lui un soldat... un officier... un autre vous-même !

M. Audouin se leva tout d'une pièce. Il eut une flamme dans les yeux, et il répondit, comme

toute sa valeur ; mais on peut se demander si en changeant son fusil d'épaule, si en se portant vers les villes, le paysan améliore sûrement sa fortune et son bien être, si en un mot, il y réalise ses espérances.

Le taux des salaires à la ville est sensiblement supérieur à celui de la campagne ; mais ce privilège n'est-il pas simplement relatif, en comparaison des charges du budget domestique ? Procure-t-il au travailleur une vie plus aisée et une épargne plus assurée ?

L'observation la plus superficielle ne démontre-t-elle pas que la généralité des ouvriers des villes n'ont pas une existence plus facile que ceux de la campagne ? Ne trouve-t-on pas, au contraire, parmi les premiers et en plus grand nombre, une classe besoigneuse et misérable, en proie à des difficultés plus grandes ?

Entre la ville et la campagne, chacun le sait, les conditions économiques de la vie présentent un écart considérable, proportionnel à celui des salaires, sinon au-delà. En effet, lorsqu'un salaire de 4 à 6 francs suffit à peine à faire vivre à la ville une famille moyenne, cette même famille pourrait vivre avec moins de difficultés à la campagne sur un salaire de 2 à 3 francs, et souvent encore parvient on à réaliser ici des économies, à se créer un petit patrimoine.

Cette réduction à sa plus simple expression du budget des dépenses s'explique non seulement par cette série de faits, que les produits nécessaires à la vie sont d'un prix moins onéreux à la campagne, qu'il y a moins d'occasions ou de prétextes à des dépenses superflues, et que l'économie y est plus strictement appliquée, stimulée qu'elle est par l'acquisition progressive de la propriété, qui représente visiblement les ressources essentielles ; mais elle est surtout justifiée par cette considération que, hors le cas exceptionnel de dénûment complet, chaque ménage est propriétaire de son logis, et propriétaire aussi de quelques parcelles de terre qu'il exploite, ou du moins d'un jardin qui lui fournit une partie de son alimentation. Le plus souvent même, on peut réaliser le rêve de Perrette, et sans capital initial, on parvient à vivre sur son propre fonds, et à ne demander aux salaires que la quantité nécessaire à l'achat des objets manufacturés.

Il y a lieu de considérer aussi que les exigences hygiéniques de l'alimentation sont relativement moindres pour le paysan qui, fortifié par un saint exercice au grand air, peut se nourrir d'aliments moins délicats, qu'il trouve à sa portée, et dont s'accommoderait mal l'estomac du sédentaire ou du travailleur industriel.

A noter encore que la plupart des communes offrent, moyennant une légère redevance de lo-

s'il déclamaient :

— Un soldat français, un officier, ma revanche à moi !

— Tu as des idées, Véronique, des idées sublimes !

— Et alors ?

— J'accepte, à cause de ça !

Un cri de joie précéda Véronique. Elle courut à son père. Elle lui jeta les bras autour du cou, le remercia, et s'échappa presque aussitôt en disant :

— Laissez-moi aller lui dire qu'il est mon fils !

Et tandis qu'il essayait de rallumer sa pipe avec un tison rouge qui tremblait dans sa main, le capitaine Audouin entendit descendre, de la chambre où dormait le petit, ce murmure de mots et de baisers qui est le premier langage que comprennent les hommes.

La maison de la rue d'Inglemur avait recueilli l'abandonné.

(La suite prochainement.)